

Sicko

Après avoir bousculé le lobby des armes à feu et le président Bush dans ses deux précédents films, Michael Moore, cinéaste dont la réputation de contestataire n'est plus à faire, s'en prend au système de santé américain.

Le moins que l'on puisse dire est qu'il est loin d'un reportage traditionnel. Moore utilise des images choc, présente des situations proches de la caricature, grossit le trait ; les systèmes de santé étrangers décrits (canadien, anglais, français) sont largement idéalisés ; pas un mot des sujets qui fâchent, comme les listes d'attente ou le rationnement des soins.

Tout cela sur un fond d'humour faussement naïf doublé d'une bonne dose de cynisme.

De quoi passer, même avec le recul qui s'impose, un bon moment, et tirer, en toute subjectivité, un parallèle avec notre système de santé, dans lequel la médecine à deux vitesses ne prend pas -encore- le pas sur une accessibilité aux soins pour tous.

Nous passons largement à la caisse, certes, en tant qu'assurés, que contribuables, que citoyens, mais pour un système de santé offrant des soins de qualité jusqu'ici sans discrimination.

A l'heure où des décisions importantes vont être prises par les chambres fédérales en matière de financement des soins, cet aspect doit, ou devrait guider les choix de nos élus.

See you later, Mister Moore.

Pascal Rubin, directeur général

Site « mère-enfant » unique: le Conseil d'Etat au diapason

Le Conseil d'Etat partage notre vision : la situation de la pédiatrie neuchâteloise est alarmante et des mesures urgentes s'imposent, passant par la centralisation de l'activité « mère-enfant » sur un site et une redistribution des missions entre sites de soins aigus.

La décision est tombée le 3 septembre et a fait l'objet d'une communication spécifique du Conseil d'Etat : il n'y aura à terme plus qu'une seule maternité dans notre canton. Un nouveau mandat nous a été confié. Il peut être résumé en quatre points :

- **Création à terme d'une unité « mère-enfant » sur un seul site**, à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel ;
- **Regroupement des soins aigus** à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, réorganisation et rééquilibrage des activités hospitalières de tous les sites aigus, y compris La Providence ;
- **Maintien du site du Val-de-Travers** avec création d'une polyclinique régionale et développement d'activités s'inscrivant dans la politique sanitaire régionale ;
- **Maintien des activités hospitalières des autres sites** (Le Locle, Val-de-Ruz et La Béroche) sous réserve de l'étude en cours concernant les polycliniques régionales.

Conscient que les décisions à venir revêtent une sensibilité particulière, le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied un groupe d'accompagnement pour nous aider dans nos travaux. Ce groupe sera conduit par une délégation du Conseil d'Etat et composé de représentants des régions, du monde médical, des partis politiques et des associations du personnel.

Tout cela nous amènera à fournir le rapport demandé en novembre prochain, la décision du Conseil d'Etat étant attendue dans le premier trimestre 2008, après consultation du Conseil de hôpitaux.

Notre analyse, réalisée avec l'appui d'un consultant chevronné dans ce type de dossiers, débouchera sur plusieurs variantes, assorties de leurs avantages et inconvénients, facilitant notre préavis et, sans doute, la décision finale du Conseil d'Etat, dans un dossier décisif et qu'il décrit lui-même comme extrêmement sensible.

Fête du personnel : « le sourire au rendez-vous »

Nous avons proposé à Jean-François Turcotte, technicien en radiologie et membre de la commission du personnel de nous faire part de ses impressions après la Fête du personnel du 30 août dernier. Il a accepté l'exercice ; nous l'en remercions et vous livrons son texte sans autre commentaire :

Que dire sur cette première fête commune de l'Hôpital neuchâtelois sous le chapiteau installé à Landeyeux ?

Tour de magie pour faire venir le beau temps, à moins que le soleil ne fasse partie intégrante des travailleurs ? Force est de constater une participation plus qu'acceptable du personnel. Une ambiance sympathique faisant oublier quelques heures le contexte de la restructuration hospitalière neuchâteloise et les quelques sujets fâcheux... Il n'y a pas encore assez d'eau passée sous les ponts pour oublier, même s'il a beaucoup plu cet été.

Mon impression est assez bonne voir très bonne et j'ai personnellement apprécié l'organisation, les menus et le dévouement de nos collègues côté service et cuisine. « Les vins étaient excellents » très bon choix. J'aurais quand même aimer visiter les nouveaux locaux. Le retard se fait sentir à différents niveaux. Je suis un de ceux qui préfèrent participer aux choses, aux actions, plutôt que de les laisser passer et de critiquer sans me rendre compte par moi-même. J'ai vu de la part des participants à cette fête, une volonté de croire et une envie de faire que les événements futurs seront les fruits d'une union de diverses cultures au sein d'un même canton et que par la force des choses et dans l'obligation, enfin une union nord-sud, est-ouest ne peut qu'être bénéfique pour tous. Le sourire était au rendez-vous.

Jean-François Turcotte, TRM

Transposition : mission accomplie

La situation salariale de tous les employés de l'Hôpital neuchâtelois soumis à la CCT Santé21 a été revue à la lumière des mesures acceptées par le Conseil d'Etat. Ainsi, que vous ayez fait recours ou non, nous avons repris votre dossier et effectué les corrections nécessaires. Votre salaire de septembre est donc en principe définitif.

Chacun va recevoir un courrier personnalisé lui expliquant sa situation et, s'il y a lieu, indiquant les modifications effectuées.

Ce courrier se veut cependant bref et axé sur l'essentiel de la situation individuelle. Une circulaire est jointe à l'envoi ; elle explique en détail les conditions de la transposition et les modifications apportées par les nouvelles mesures. Elle répond ainsi aux nombreuses questions que vous nous avez posées et qui n'ont pas été reprises dans la lettre nominative adressée à chacun. Nous vous prions de la lire avec attention et de la considérer comme faisant partie intégrante de la lettre nominative.

Nous aimerions insister sur deux points essentiels souvent mal compris :

la transposition s'est faite franc/franc par rapport au salaire acquis en 2006 et implique que votre salaire 2007 ne tient pas compte de votre ancienneté, même si l'une des mesures prises permet de corriger partiellement cet élément.

la compensation en temps du travail de nuit est une prestation dont vous bénéficiez. Il est par conséquent normal que nous en tenions compte dans le cadre de la transposition, même si vous n'en profitez pas sur un plan strictement pécuniaire et qu'ainsi votre niveau de rémunération 2007 s'en trouve péjoré par rapport à votre rémunération 2006.

Nous vous remercions de votre patience. A ce jour, tous les courriers sont rédigés, mais il se peut que vous ne l'avez pas encore reçu. Nous devons imprimer chaque lettre et la signer, puis l'envoyer. Si vous ne l'avez pas encore reçue, elle vous parviendra ces prochains jours.

Enfin, à chacun sa peine : votre courrier est signé par votre directeur de département et par le directeur RH. Mais le spécialiste est le directeur RH. Si vous avez des questions ou des remarques, n'accaparez pas votre directeur de département, mais adressez vous au directeur RH directement. En vous souvenant que vous êtes plus de 2000 à être susceptibles de l'interpeller... !

Et si vous estimez, à la lumière de toutes les explications données et après avoir bien évalué votre situation, ne pas avoir été traité correctement, adressez votre ultime recours à la commission de collocation qui sera désormais seule compétente pour répondre.

Nous vous souhaitons bonne réception de votre courrier et en vous remerciant pour votre collaboration et votre patience, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Blaise Della Santa, Directeur RH

Allaiter : un départ pour la vie

Allaiter : un départ pour la vie. C'est le thème retenu cette année pour la semaine mondiale de l'allaitement maternel, entre le 1^{er} et le 7 octobre.

Dans les premières heures de vie d'un bébé, la première tétée a non seulement une importance du point de vue alimentaire, mais elle favorise aussi la relation entre le nouveau-né et ses parents.

Ce message sera diffusé tout au long de la semaine mondiale de l'allaitement dans les maternités reconnues « favorables à l'allaitement maternel » par l'UNICEF. On compte 61 maternités « labellisées » en Suisse, dont celle de l'Hôpital neuchâtelois - La Chaux-de-Fonds, qui organise un lâcher de ballons pour marquer la journée d'action du 1^{er} octobre et un week-end de promotion de l'allaitement les 6 et 7 octobre avec exposition de créations du personnel sur ce thème.

Site du Val-de-Ruz : inauguration le 2 novembre

Les difficultés liées à la mise en service de la piscine étant résolues, l'inauguration des nouveaux locaux du centre de traitement et de réadaptation (CTR) du site du Val-de-Ruz interviendra les 2 et 3 novembre prochains.

La soirée du 2 novembre sera consacrée à l'inauguration officielle en présence des autorités ; le samedi 3 novembre les portes des locaux consacrés à l'activité de médecine physique et rééducation, qui constitue une mission spécifique du site du Val-de-Ruz en plus de son activité de CTR, seront ouvertes aux professionnels et au public (piscine, mais aussi locaux de physiothérapie, ergothérapie, neurologie et neuropsychologie). Notre numéro d'octobre apportera davantage de précisions sur le déroulement de cette journée.

Nominations

La direction des finances renforce son champ de compétences avec l'arrivée depuis le 1^{er} septembre d'un responsable du budget en la personne de **M. Olivier Birchler**, qui arrive du CHUV, après un parcours dans plusieurs entreprises privées et à l'Etat de Vaud.

Mme Anne-Christine Bauer succède à Mme Nadine Ariège à partir du 1^{er} octobre à la fonction d'assistante du directeur général. Mme Bauer nous vient du CIFOM, où elle a été secrétaire de direction à l'école d'art appliqué depuis 2002.

Depuis le 1^{er} août, **MM. Omar Lhamyani et Guillaume Jobin** sont physiothérapeutes-chefs adjoints et secondent Pierre Colin dans ses tâches d'encadrement respectivement sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Mme Aziza Touel sera responsable du pôle clinique à compter du 1^{er} décembre prochain.

Mmes Sabine Illide et Christine Finger se partagent *ad intérim* le poste d'ICS d'obstétrique en parallèle avec leur activité d'ICUS.